



**MAIRIE DE
BOISSETTES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-10 SEANCE DU 24 mars 2023**

Date de la Convocation

20 mars 2023

Date de l’Affichage

20 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 3

Objet de la délibération

Participation RPI pour 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**

M Philippe BARRAULT, **Adjoint au Maire,**

Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane PODEVIN, M Daniel MATHE, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT
M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie CORNET-VERNET

Le Maire expose à l’assemblée,

La commune est en RPI avec la commune de Boissise-la-Bertrand et qu’il convient de participer aux frais de scolarités des enfants de Boissettes scolarisés à Boissise-la-Bertrand.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d’inscrire au budget 2023 la participation de 68 469,- € au titre de la participation au RPI, cette dépense sera imputée au chapitre 011, compte 62878 des comptes communaux.

AUTORISE M le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

A Boissettes, le 24 mars 2023

Secrétaire de séance,
Marie CORNET-VERNET



Le Maire,
Thierry SEGURA

